



En vertu de l'article L.2131-1 du CGCT, le Maire de Poitiers atteste que le présent acte a été affiché, transmis en Préfecture

le .....

et/ou notifié le .....

et qu'il est donc exécutoire.

Pour le Maire,  
Par délégation

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04/04/2016

### A l'Hôtel de Ville de Poitiers

Secrétaires de séance : MM. BLANCHARD et ROBLOT

Nbre de membres en exercice : 53

Quorum : 27

Date de la convocation : 22/03/2016

Affichée le : 08/04/2016

**Président de séance :** Alain CLAEYS, Maire

**Présents :**

Mme VALLOIS-ROUET, M. CHALARD, Mme RIMBAULT-RAITIERE, M. CORNU, Mme GAUBERT, M. TRICOT, Mme ROUSSEAU, M. COMpte, Mme SARAZIN-BAUDOUX, M. BERTHIER, Mme FAGET-LAPRIE, M. BLANCHARD, Mme PERSICO, M. PETIT, Mme PINTUREAU, Adjoints

MM. AIME, BELGSIR, BLUSSEAU, Mmes BORDES, BREUILLET, BURGERES, M. CORONAS, Mmes GERARD, GUERINEAU, M. HALLOUMI, Mme HENRI, MM. HOFNUNG, JEAN, LUCAUD, Mme MORCEAU, M. RICCO, Mme RIMBAULT-HERIGAULT, M. STUPAR, Mmes TOMASINI, DAIGRE, APERCE, DELHUMEAUDIDELOT, FRANCHET-JUBERT, M. POTHIER-LEROUX, Mme PROST, M. ROBLOT, Mme FRAYSSE, MM. ARFEUILLERE, GRASSET, Mme LABAYE, MM. PALISSE, BOUCHAREB, Mme HOUSSEIN, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Mmes FAURY-CHARTIER, BALLON, MM. MASSOL, VERDIN, Conseillers Municipaux

A l'ouverture de la Séance, M. le Président a déposé sur le Bureau de l'Assemblée les pouvoirs écrits de voter en leur nom, donnés par les Conseillers Municipaux empêchés d'assister à la séance, à l'un de leurs collègues, en exécution de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom du Mandant	Nom du Mandataire
Mme RIMBAULT-RAITIERE à compter de la délibération n° 14	M. CORNU
M. CORNU à compter de la délibération n° 32	Mme GAUBERT
M. TRICOT jusqu'à la délibération n° 94	M. CLAEYS
M. COMpte à la délibération n° 1 uniquement .	Mme GAUBERT
Mme BALLON	M. BLANCHARD
Mme BURGERES à la délibération n° 1	Mme ROUSSEAU
Mme FAURY-CHARTIER	M. HALLOUMI
M. STUPAR à compter de la délibération n° 32	Mme MORCEAU
Mme LABAYE à la délibération n° 1 et à compter de la délibération n° 94	Mme FRAYSSE
M. MASSOL	M. PALISSE

Observations : Les délibérations ont été examinées dans l'ordre suivant : 1 à 12, 67, 84 à 95, 13 à 19, 32, 20 à 31, 33 à 98.

Arrivée de M. BOUCHAREB à la délibération n° 2, départs de M. RICCO à la délibération n° 21, et de Mme HOUSSEIN à la délibération n° 32.

Présentation du rendu compte : liste des arrêtés de délégation de pouvoir au Maire - liste des marchés et leurs avenants.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0018 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049739-DE

N°: 60

Date réception Préfecture :

<b>Conseil du</b> 04/04/2016	<b>Identifiant :</b> 2016-0018	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs :
 <b>VILLE DE POITIERS</b> <b>Poitiers</b>  <b>DIRECTION GENERALE ADJOINTE</b> <b>ANIMATION - VIE LOCALE</b> <b>DIRECTION POLITIQUE DE LA</b> <b>VILLE - SOLIDARITE</b>	<b>Titre :</b> 65 - Autres charges de gestion courante. Handicap-Lutte contre les discriminations. Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations pour l'année 2016. - P.J. : Tableau des subventions <b>Etudiée par :</b> Le Bureau municipal du 14/03/2016 La commission Bien vivre ensemble et vie dans les quartiers du 22/03/2016 La commission des Finances du 29/03/2016	
	<b>Rapportée par :</b> ABDERRAZAK HALLOUMI	

Nomenclature Préfecture N° 1 : 7. Finances locales

Nomenclature Préfecture N° 2 : 5. Subventions

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : développer les solidarités- promouvoir l'accessibilité universelle de l'Agenda 21 de Grand Poitiers.

Un certain nombre d'associations poitevines met en œuvre, dans le cadre de leurs projets associatifs, des projets et des actions en direction des habitants concourant ainsi au développement du bien vivre ensemble dans le territoire.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2016, plusieurs associations ont sollicité une subvention municipale. Les différents éléments relatifs à leur subventionnement sont détaillés dans le tableau de présentation joint.

Après examen des dossiers, il vous est proposé de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions attenantes.

La dépense sera imputée conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.

**AFFICHEE LE :** 08/04/2016

**Adoptée**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint(e) Délégué(e) :



**Vote pour :**

**Nombre :**

**Vote contre :**

**Nombre :**

**Abstention :**

**Nombre :**

**Ne prend pas part au vote :**

**Nombre :**

**Mouvement des Elus :**

**Autres mentions de vote :**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0018 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049739-DE

		Valorisation N-1		Montant déjà voté sur l'exercice N	<b>Montant proposé au vote</b>	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers					
<b>ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE</b>	2 649 €	156 €			<b>2 600 €</b>	2 600 €	
775 688 732 03461	FR7630003016330003728039989						
<i>Demande : 2 900 € FONCTIONNEMENT</i>	L'Association des paralysés de France (APF) a pour objectifs: - la participation sociale des personnes atteintes de déficience motrice avec ou sans troubles associés - leur défense à titre collectif et individuel - l'amélioration de la situation sociale, matérielle et de leur état de santé des personnes, enfants ou adultes, atteintes de déficience motrice avec ou sans troubles associés et de leur famille.				<b>2 600 €</b>		Politique de la ville - Solidarité 0/521/6574/5900/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
<b>ASSOCIATION DES PERSONNELS EXERCANT UN METIER DANS L'ENSEIGNEMENT DEVENUS DEFICIENTS AUDITIFS (APEMEDDA)</b>					<b>160 €</b>	160 €	
493 755 540 00017	FR7619406000007842075000182						
<i>Demande : 160 € FONCTIONNEMENT</i>	L'objet de l'association est de rassembler les personnels des métiers de l'enseignement et de l'éducation devenus malentendants mais oralistes ainsi que leurs parents et amis, contribuer à maintenir le lien social, informer sur les droits acquis et les possibilités techniques d'amélioration de la communication, informer et sensibiliser aux problèmes des malentendants les pouvoirs publics locaux, faire respecter les termes de la loi sur le handicap.				<b>160 €</b>		Politique de la ville - Solidarité 0/521/6574/5900/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
<b>ASSOCIATION DES SOURDS DE POITIERS</b>	3 750 €	1 413 €	8 574 €		<b>2 400 €</b>	2 400 €	
751 202 730 00014	FR7610278364170001137380113						
<i>Demande : 3 000 € FONCTIONNEMENT</i>	Association hors critères. Subvention pour le fonctionnement des 3 sections sportive de l'association : football, volley-ball et équitation.				<b>2 400 €</b>		Sports 0/41.0/6574/5600/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0018 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049739-DE

		Valorisation N-1						
		Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers	Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
<b>ASSOCIATION ENTRAIDE LA CORDEE</b>		1 357 €				<b>1 400 €</b>	1 400 €	
493 744 312 00015	FR7618707007200061908233225							
<i>Demande : 1 400 € FONCTIONNEMENT</i>	L'association d'entraide LA CORDEE a pour but d'organiser: - la réhabilitation sociale des personnes en leur permettant une meilleure estime d'eux-mêmes et une meilleure insertion - les activités psycho-socio-éducatives de l'ensemble des sections.					<b>1 400 €</b>		Politique de la ville - Solidarité 0/521/6574/5900/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
<b>ASSOCIATION POITEVINE POUR LA REHABILITATION DES APHASIQUES</b>		100 €				<b>100 €</b>	100 €	
493 746 168 00019	FR2730002078360000079183K96							
<i>Demande : 100 € FONCTIONNEMENT</i>	Objectifs de l'association: Maintien des capacités de langage et d'un tissu relationnel pour des patients aphasiques. Poursuivre la stimulation de la fonction du langage et faire de séances de groupes des moments d'échanges et de participation à une vie relationnelle. Patients aphasiques et aidants. L'association A.P.R.A. propose à ses membres (patients et conjoints) de se retrouver 2 fois/semaine, des exercices de stimulation verbale étant alors proposés. Les groupes ont lieu sur le site du CHU de Poitiers.					<b>100 €</b>		Politique de la ville - Solidarité 0/521/6574/5900/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0018 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049739-DE

	Total accordé exercice N-1	Valorisation N-1		Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
		Poitiers	Grand Poitiers				
<b>ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RENCONTRES ARTISTIQUES ET SPORTIVES</b>	7 760 €				<b>4 480 €</b>	4 480 €	
444 133 466 00011 FR7630003016300003726581251							
<i>Demande : 1 500 € AFFECTEE</i>	Demande de subvention pour l'organisation et la mise en oeuvre du festival de l'association ADRAS : FESTIVAL CHOUKAR.  Le festival CHOUKAR est une manifestation culturelle et artistique qui prend racine au sein des ateliers de danse de l'association de l'ADRAS et d'autres travaux artistiques de professionnels en lien avec la situation de handicap. Le festival se déroulera dans la salle du Centre Culturel de Beaulieu à Poitiers, les 30 et 31 Mai et 1 et 2 Juin 2016.				<b>1 500 €</b>		Politique de la ville - Solidarité 0/521/6574/5900/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
<i>Demande : 3 000 € AFFECTEE</i>	L'ADRAS a pour but de permettre et faciliter le développement des projets artistiques, culturels et sportifs dans le milieu spécialisé (milieu du handicap). Développer des pratiques artistiques au sein d'ateliers qui se réfèrent à des univers différents d'esthétiques et de formes théâtrales ou dansées. Sensibiliser à la nécessité de rendre les pratiques artistiques et culturelles accessibles à tous et en particulier aux personnes en situation de handicap. Placer la personne en situation de handicap au centre du processus de Crédit. Développer des projets culturels inclusifs par la mixité des publics, des spectateurs, des acteurs au travers de toutes nos manifestations.				<b>1 980 €</b>		Politique de la ville - Solidarité 0/521/6574/5900/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
<i>Demande : 1 500 € AFFECTEE</i>	Subvention affectée à la création artistique avec des personnes handicapées.				<b>1 000 €</b>		Culture - Patrimoine 0/33/6574/5100/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Präfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0018 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049739-DE

		Valorisation N-1						
		Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers	Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
<b>ASSOCIATION VALENTIN HAÜY AU SERVICE DES AVEUGLES ET DES MALVOYANTS</b>		485 €				<b>485 €</b>	485 €	
775 666 548 00729	FR7619406000030008720941076							
<i>Demande : 1 000 € FONCTIONNEMENT</i>	L' «Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants», fondée le 28 janvier 1889 reconnue d'utilité publique le 1.12.1891, a pour but d'unir, de seconder les personnes et les organisations qui s'occupent des déficients visuels, d'étudier, propager, appliquer tout ce qui peut concourir à leur instruction, leur promotion sociale et tout ce qui peut les aider à surmonter leur handicap notamment par le sport et les loisirs, de les représenter, de participer à la recherche médicale et à la vulgarisation de la prophylaxie de la cécité.					<b>485 €</b>		Politique de la ville - Solidarité 0/521/6574/5900/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
<b>COLLECTIF POITEVIN POUR LES DROITS DES FEMMES</b>		600 €				<b>600 €</b>	600 €	
451 884 530 00010	FR761940600006700654011155							
<i>Demande : 600 € AFFECTEE</i>	Le Collectif Poitevin pour le Droit des Femmes organise des actions autour du 8 mars à Poitiers, journée internationale des droits des femmes.					<b>600 €</b>		Politique de la ville - Solidarité 0/520/6574/5900/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
<b>COMITE SOS RACISME DE LA VIENNE</b>		1 500 €				<b>1 500 €</b>	1 500 €	
809 939 069 00013	FR643000207800000720293X93							
<i>Demande : 6 000 € FONCTIONNEMENT</i>	Le Comité SOS RACISME de la vienne a pour but de lutter contre toutes formes de discrimination par toutes les actions tendant à créer du lien, de l'information et à favoriser les rencontres.					<b>1 500 €</b>		Politique de la ville - Solidarité 0/520/6574/5900/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0018 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049739-DE

		Valorisation N-1			Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers						
<b>EN TOUS GENRES</b>		600 €				<b>400 €</b>	<b>400 €</b>	
495 125 809 00014	FR5520041010060894289E02702							
<i>Demande : 600 € FONCTIONNEMENT</i>	Par son action cette association aide et de soutien les victimes de discriminations liées au genre, au sexe et à l'orientation sexuelle.					<b>400 €</b>		Politique de la ville - Solidarité 0/520/6574/5900/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
<b>GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE DE LA CORDEE</b>		500 €				<b>500 €</b>	<b>500 €</b>	
531 978 872 00012	FR7618707007200962150450619							
<i>Demande : 500 € FONCTIONNEMENT</i>	Dans le cadre d'un atelier jardin participatif, le GEM de la Cordée loue un terrain à la Ville de Poitiers sur les bords du Clain. Afin de pérenniser son action, le GEM demande à la ville une aide financière pour couvrir le montant du loyer de terrain.					<b>500 €</b>		Espaces verts 0/823/6574/7400/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
<b>GROUPEMENT POUR L'INSERTION DES HANDICAPES PHYSIQUES DU POITOU-CHARENTES</b>		3 880 €				<b>3 850 €</b>	<b>3 850 €</b>	
316 806 728 00028	FR7642559000422102059930261							
<i>Demande : 9 000 € FONCTIONNEMENT</i>	L'Association dite "Groupeement pour l'Insertion des Handicapés Physiques du Poitou-Charentes", fondée en 1978, a pour but : l'entraide, la défense des personnes en situation de handicap physique, la recherche de solutions pratiques et adaptées répondant à leurs handicaps, l'information du public.					<b>3 850 €</b>		Politique de la ville - Solidarité 0/521/6574/5900/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0018 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049739-DE

		Valorisation N-1			Montant déjà voté sur l'exercice N	Montant proposé au vote	Montant TOTAL voté exercice N	Service instructeur Imputation budgétaire Type de décision Période d'attribution pour la structure
Total accordé exercice N-1	Poitiers	Grand Poitiers						
<b>LIGUE FRANCAISE POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN</b>	450 €				450 €	450 €		
784 578 726 00043	FR7642559000422102872660475							
<i>Demande : 450 € FONCTIONNEMENT</i>	La ligue des droits de l'homme section de Poitiers oeuvre à l'application des conventions et des pactes internationaux et régionaux en matière de droit d'asile, de droit civil, politique, économique, social et culturel. Elle lutte en faveur du respect des libertés individuelles en matière du traitement des données informatisées, et contre toute atteinte à la dignité, à l'intégrité et à la liberté du genre humain pouvant notamment résulter de l'usage de techniques médicales ou biologiques.				450 €			Politique de la ville - Solidarité 0/520/6574/5900/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)
<b>UNION DE FAMILLES DE MALADES MENTAUX ET DE LEURS ASSOCIATIONS 86</b>	1 000 €	80 €			1 000 €	1 000 €		
784 363 483 01287	FR5720041000010817090X02017							
<i>Demande : 1 200 € FONCTIONNEMENT</i>	L'association contribue à la cohésion sociale, plus précisément à l'inclusion sociale des malades psychiques. Ce handicap invisible conduit souvent les malades à un isolement voire à une exclusion dont les proches sont eux-mêmes fréquemment victimes.  Elle participe activement à la mise en place du Conseil Local en Santé mentale et à la semaine d'information sur la santé mentale du 17 au 27 mars 2016.				1 000 €			Politique de la ville - Solidarité 0/521/6574/5900/2016 VERSEMENT UNIQUE (2016)

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture
le	13/04/2016
Accusé réception le	13/04/2016
Numéro de l'acte	2016-0018 DE
Identifiant unique	86-218601946-20160404-lmc100000049739-DE